

## **POLITIQUE D 09 – Services à la clientèle ayant des besoins particuliers**

Approuvé par :	Conseil d'administration
Date d'adoption :	18 février 2006
Remplace:	n/a
Date de révision :	27 janvier 2022
Date de la prochaine révision :	2026
Secteur :	Enseignement
Responsable :	Vice-présidence – Enseignement

### **OBJECTIF**

Favoriser l'égalité des chances et l'égalité d'accès pour les étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers.

### **PORTÉE**

La présente politique s'adresse aux membres du personnel et aux étudiants et étudiantes.

### **DÉFINITIONS**

<b>Mot/terme</b>	<b>Définition</b>

### **ÉNONCÉ**

Le Collège Boréal s'engage à promouvoir l'égalité d'accès afin que les étudiantes et les étudiants ayant des besoins particuliers puissent poursuivre leur éducation et développer leurs compétences.

Le Collège Boréal a la responsabilité d'offrir des services de soutien aux étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers. Cette obligation est assujettie à la *Charte canadienne des droits et libertés*, au *Code des droits de la personne de l'Ontario* (1999), aux *Directives pour l'évaluation des besoins en matière d'adaptation des personnes handicapées* (1989), à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Pour assurer la mise en œuvre de cette politique, le Collège Boréal exercera ses responsabilités telles qu'elles sont énoncées dans ses règlements et procédures internes.